



Parent obligé d'héberger son enfant majeur, inapte ou non

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:38**

Un parent est-il obligé d'héberger son enfant majeur, inapte ou non?rnrnNon. Les lois actuelles ne prévoient aucune obligation forçant un parent à héberger son enfant majeur, et ce, peu importe sa condition.rnrnLe représentant légal qui se voit confier la garde d'un majeur inapte peut déléguer la garde de cet enfant à un établissement, à une ressource sociale ou à toute personne qui est en mesure de répondre aux besoins de ce majeur.